

***Ains*lau contraire de la cooccurrence à la concurrence¹**

Monia Mokni

Unité de Recherche *Syntaxe, Sémantique et Pragmatique*
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Sousse, Tunisie
mokmonia@yahoo.fr

Nous portons notre intérêt, dans ce travail, sur la disparition de l'ancienne conjonction de coordination *ains*². Nous avons voulu comprendre pourquoi le français se passe d'un coordonnant comme *ains*, coordonnant qui s'est spécialisé, dès l'ancien français (désormais AF) dans l'expression forte de l'adversativité. Par ailleurs, si nous considérons la disparition de *ains* comme une perte peut-on dire que cette perte a été compensée ?

En nous situant dans le prolongement des travaux de Marchello-Nizia sur la grammaticalisation et le changement linguistique (en particulier 2006), nous proposons de considérer cette disparition comme un maillon dans une chaîne de changements liés qui se sont produits en parallèle avec l'éclipse progressive de ce coordonnant. En effet, selon Marchello-Nizia (2006 : 103) « La disparition des unités ou de règles linguistiques n'apparaît généralement que comme un épiphénomène, conséquence d'un autre fait de changement. » Ces changements sont jusque-là considérés comme des phénomènes isolés et sans relation avec cette disparition. Il s'agit surtout de la spécialisation de *mais* dans son emploi conjonctif et de la grammaticalisation de la locution adverbiale *au contraire*.

Dans cette recherche, nous nous contenterons d'étudier le deuxième type de changement³. Cette enquête nous permettra de mesurer l'impact et les conséquences de ces changements sur le système grammatical, en commençant par le « micro-système »⁴ des expressions adversatives pour arriver au « macro-système » c'est-à-dire le système grammatical même. Notre recherche s'appuie sur un corpus allant de l'AF jusqu'au XVII^e siècle. Ce corpus est puisé dans trois bases de données différentes⁵ : la BFM, pour la période de l'AF, le DMF pour le moyen français (désormais MF) et Frantext à partir du XVI^e siècle. En plus de ce corpus numérisé, nous emprunterons parfois des exemples donnés par d'autres linguistes.

1 L'hypothèse du remplacement de *ains* par *au contraire* est-elle soutenable ?

A les considérer d'un point de vue traditionnel, nous réalisons la différence des deux morphèmes *ains* et *au contraire*. Le premier appartient à la classe des conjonctions de coordination, il est toujours placé en tête du deuxième terme de la coordination. Le second est plutôt classé comme adverbe et se caractérise, par conséquent, par sa mobilité dans la proposition.

En ce qui concerne leur évolution, les deux mots ont subi des parcours très différents. La conjonction est d'origine latine, même si cette origine reste très discutée⁶. Elle proviendrait de *antius*, comparatif du latin vulgaire au sens de « plus tôt ». Dès les plus anciens textes français, *ains* parvient à fonctionner comme coordonnant adversatif après une proposition négative. En revanche, *au contraire* est une formation relativement récente et purement française. Elle ne parvient à fonctionner comme connecteur adversatif qu'à partir du XVI^e siècle, même si elle apparaît bien avant. Pour la question du remplacement de *ains*, les études l'ont toujours résolue dans le cadre de son opposition à *mais*, ces études sous-entendent, quand elles ne le disent pas d'une manière explicite, que s'il y a eu remplacement c'est par cette dernière conjonction, vu que les deux conjonctions se sont confondues dans leur fonctionnement syntaxique (Rodriguez-Somolinos, 2000) et dans leur fonctionnement sémantique (Antoine, 1958-1962 : 1112-1157).

Pour notre part, nous avons éliminé cette hypothèse pour une raison toute simple que nous explicitons dans ce qui suit. Tous les linguistes qui ont opposé ces deux conjonctions (Melander, 1916 ; Antoine, 1958-1962 ; Kleiber, 1978 ; Rodriguez-Somolinos, 2000 et 2002) ont souligné la plus grande force adversative de *ains*. Par conséquent, les deux conjonctions ont toujours fonctionné en distribution

complémentaire et jamais en distribution libre. Pour cette raison et étant convaincue que toute disparition est toujours compensée, nous proposons une autre hypothèse en dehors du cadre très restreint de l'opposition *ains/mais*. En effet, la disparition d'un morphème est toujours accompagnée soit de l'apparition d'un autre qui le remplace soit de plusieurs autres qui se partagent les différentes fonctions du morphème disparu. Selon Combettes (1995 : 35), une perte sans remplacement n'est jamais attestée étant donné que les morphèmes disparus « peuvent toujours être 'traduits' assez fidèlement par une expression qui a survécu ou qui est de formation plus récente. »

Nous soutenons que s'il y a eu remplacement de *ains*, c'est par la locution adverbiale *au contraire*, même si les deux mots appartiennent à des catégories différentes du point de vue traditionnel. Mais d'un point de vue plus large, ils appartiennent à la catégorie des connecteurs. Nous affirmons qu'entre ces deux morphèmes, il y a beaucoup plus de points communs que de points de divergences. En effet, plusieurs linguistes⁷ ont souligné la ressemblance frappante entre le fonctionnement de la conjonction *ains* et celui de la locution adverbiale moderne *au contraire*, mais sans parvenir à établir une relation entre la disparition de la première et l'apparition de la seconde. Ce sont ces points de rencontre entre le fonctionnement des deux termes qui feront l'objet de notre analyse, ensuite nous essayerons de retracer les étapes de l'évolution de la locution adverbiale qui se produisent en même temps que l'éclipse progressive du coordonnant, pour parvenir enfin à cerner les conséquences de ces deux changements sur le système grammatical.

2 Les points de rencontre entre *ains* et *au contraire*

Pour développer ce point, nous nous sommes appuyée surtout sur les travaux de Danjou-Flaux (1983 et 1986) pour la description de la locution adverbiale *au contraire* en français moderne (désormais FM), et ceux de Kleiber (1978) et Rodriguez-Somolinos (2000 et 2002) en ce qui concerne *ains* en ancien et moyen français.

La locution adverbiale moderne *au contraire* a un fonctionnement syntaxique et sémantique très riche. Pour décrire ce fonctionnement, Danjou-Flaux (1983 et 1986) recourt à une distinction entre un emploi monologal et un autre dialogal.

Pour notre part, nous n'allons pas faire une description détaillée du fonctionnement de ce connecteur, nous allons nous intéresser uniquement à un seul emploi de ce connecteur. Qu'il soit monologal ou dialogal, nous allons focaliser sur *au contraire* lorsqu'il oppose deux propositions complètes, il se trouve dans la configuration *p au contraire q*, où *p* et *q* représentent des propositions complètes qui caractérisent obligatoirement le même fait. Cette précision faite, nous allons à présent confronter le fonctionnement syntaxique puis sémantique et enfin cohésif de la locution moderne *au contraire*, à celui de *ains* en ancien et moyen français.

Pour ce faire, nous avons opté pour une distinction entre l'emploi monologal et l'emploi dialogal de ces deux connecteurs, même si nous allons ramener à la fin ces deux emplois à une description unique.

2.1 *Ains/au contraire* dans l'emploi monologal

Dans l'emploi monologal, Danjou-Flaux (1983 et 1986) distingue trois fonctions différentes de *au contraire*, cette locution peut assurer une fonction substitutive, disjonctive ou antithétique. Seule la première fonction nous intéresse lorsque *au contraire* sert à introduire une proposition qui vient se substituer à la première proposition. Ce type d'emploi est syntaxiquement contraint, puisque le premier terme doit toujours être négatif, alors que le second est positif (Danjou-Flaux, 1983 : 288 et 1986 : 106).

(1) « En ce moment je n'ai pas envie de travailler ; *au contraire*, je voudrais prendre des vacances ». (Exemple donné par Danjou-Flaux, 1983 : 288).

Cette caractéristique syntaxique concerne aussi *ains* et *mais* réfutatif ; ces deux coordonnants ne peuvent être employés qu'après une négation syntaxique et très rarement après une négation lexicale en AF⁸. Pour

au contraire, cette négation est le plus souvent syntaxique, mais elle peut très bien être lexicale. L'opposition que *au contraire* et *ains* opèrent n'est pas entre *p* et *q*, mais elle est entre *p'* et *q* (*p'* étant l'énoncé positif correspondant à *p*. En d'autres termes *p* = négation + *p'*).

Ce premier trait syntaxique partagé entre l'un des emplois d'*au contraire* moderne et *ains* appelle un autre trait syntaxique inhérent au fonctionnement des deux connecteurs. Il s'agit de l'ordre des propositions reliées par ces deux morphèmes. Cet ordre n'est pas indifférent, il est toujours contraint, on ne peut avoir que *p au contraire/ains q*, et jamais *q au contraire/ains p*.

(1') *Je voudrais prendre des vacances, *au contraire* en ce moment, je n'ai pas envie de travailler.

Ceci vaut aussi pour *ains*. Voici un exemple cité par Kleiber :

(2) Mes les degrez mie n'avale, / Einçois s'arreste, ... (Chrétien de Troyes, *Chevalier de la Charrette ou Lancelot*, v.68-69)

(2') *s'arreste, einçois les degrez mie n'avale. (exemple transformé par Kleiber, 1978 : 280)

Si *ains* dans l'ancienne langue et *au contraire* dans l'usage moderne – et dans cet emploi précisément – imposent obligatoirement l'ordre *~p' ains/au contraire q*, c'est parce que le contenu de chacun de ces deux connecteurs comporte ce que Kleiber appelle 'le trait rectificatif' pour *ains* et Danjou-Flaux 'le trait anaphorique' pour *au contraire*, et que nous appellerons 'le trait réfutatif' pour les deux. Dans les deux cas, le connecteur oblige à faire un retour en arrière afin de repérer le premier terme de l'opposition et de le rejeter tout en le remplaçant par une assertion plus adéquate. Les deux connecteurs effectuent « un double mouvement de rejet et d'assertion » (Danjou-Flaux, 1986 : 103), rejet de *p'* et assertion de son substitut.

Ces deux caractéristiques syntaxiques partagées par les deux connecteurs, à savoir la négation du premier terme et l'ordre contraint des propositions reliées par *ains/au contraire*, ne peuvent être sans conséquences sur le sens. En effet, la négation de *p* est toujours polémique selon les termes de Ducrot (1984) dans ces deux types de construction, c'est-à-dire que le locuteur s'oppose à une assertion (réelle ou virtuelle) contraire et sous-jacente à l'énoncé négatif. En utilisant *ains/au contraire q*, le locuteur s'oppose à ce point de vue et le réfute, et *q* vient se substituer à ce point de vue doublement rejeté, d'abord par la négation, ensuite par l'assertion de son substitut. Avec *ains/au contraire*, *p'* n'est mentionné que pour être annulé par la suite en lui substituant *q*, c'est-à-dire que *p'* n'est pas maintenu dans les propos du locuteur, il est considéré comme non valable. Avec *mais* réfutatif, par contre, « *q* vient modifier, rectifier *p'* sans l'annuler, ce n'est pas une substitution mais une correction, une rectification, le locuteur oppose deux énonciations tout en présentant la deuxième comme préférable à la première » (Rodriguez-Somolinos, 2000 : 462).

Ce type de description permet de comprendre la plus grande force adversative toujours attribuée, par les linguistes, à *ains* par rapport à *mais* réfutatif⁹.

Cette opération qui permet d'annuler un terme de l'opposition en faveur d'un autre terme, qui est en fait son contraire¹⁰, présente les deux termes [*p'* et *q*] de l'opposition comme des propositions incompatibles (les deux ne pouvant être vraies simultanément). Cette relation qui s'établit entre les deux propositions est à rattacher au connecteur qui fonctionne, selon Kleiber (1978), comme « opérateur d'inversion » pour *ains*, et comme « opérateur d'antonymie » pour *au contraire* selon Danjou-Flaux (1986). Les deux auteurs, même s'ils parlent de deux connecteurs différents, évoquent un même fonctionnement attribuable aussi bien à *ains* qu'à *au contraire* dans son emploi monologal substitutif. Ces deux connecteurs obligent à voir dans *p'* et *q* des propositions inverses, même s'il n'y a aucune relation de contradiction entre elles. En d'autres termes, *ains* et *au contraire* ont cette capacité de transformer une simple différence en une contradiction radicale. Afin d'explicitier ce point, nous proposons un exemple cité par Kleiber (1978 : 288) :

(3) Quant li escrit m'ot fet savoir / Que ce estoit trestot por voir / La fontaine au bel Narcisus, / Je me suis trez un poi ensus, / Que dedans n'ousai esgarder, / Ainz commençai a coarder, / Que de

Narcisus me souvint / Cui malement en mesavint. (Guillaume de Lorris, entre 1225 et 1230, *Roman de la Rose*, 1509-1516)

Dans cet exemple, « *ainz* oblige à concevoir *commencai a coarder* comme le contraire de *ousai esgarder* » (Kleiber, 1978 : 289) d'ailleurs, Kleiber traduit *ains* par *mais au contraire*.

De même pour *au contraire* en FM, il peut soit opposer des contraires lexicaux (*grand/petit, heureux/malheureux*), soit « créer des contraires discursifs » selon les termes de Danjou-Flaux (1986 : 107). Voici un exemple qu'elle propose :

(4) Cependant, lorsque les gentils bruits de pas se rapprochèrent de plus en plus, il eut honte d'effrayer la jeune fille. *Au contraire*, pour lui faire saisir qu'il était là, il siffla quelques passages de la chanson d'Ise qu'elle avait chantée tout à l'heure¹¹. (Mishima, *Le tumulte des flots*, pp 71-72)

« Du point de vue de la langue, rien ne permet de considérer *effrayer* et *siffler* comme deux antonymes, car on peut siffler pour mettre en confiance, mais tout aussi bien pour provoquer la peur, le désarroi. Il s'agit donc d'une antonymie discursive, créée pour la circonstance » (Danjou-Flaux, 1986 : 107-108). Autant dire que c'est « un opérateur d'inversion », pour reprendre le terme de Kleiber, tout comme *ains*.

Par ailleurs, *au contraire* substitutif, comme *ains* d'ailleurs, présente les deux propositions qu'il relie comme « occupant des positions situées aux antipodes l'une de l'autre » (Danjou-Flaux, 1986 : 106-107). La locution adverbiale creuse l'écart entre les deux termes de l'opposition. Ceci ne peut que rappeler la description que Rodriguez-Somolinos (2002 : 531) fait de *ains* et de son fonctionnement sémantique en ancien et moyen français. Ainsi, dans son emploi monologal, « *ains* présente *q* comme incompatible avec *p'* et situe les deux propositions aux deux extrémités de l'échelle, il présente *p'* et *q* comme radicalement opposés », et ceci indépendamment du contenu informatif des deux propositions.

Le rôle de l'ancien connecteur et de son homologue moderne est de souligner une opposition avec force qui provient justement de cette opposition radicale entre les deux termes, opposition qui peut être créée par le connecteur même. Ceci nous amène à parler d'un autre type de force inhérente à ces deux connecteurs. Il s'agit d'une force expressive signalée par Danjou-Flaux pour *au contraire* et par Rodriguez-Somolinos pour *ains*

Dans la suite, *p ains/au contraire* (substitutif) *q*, le locuteur rejette le point de vue énoncé dans *p'* et prend en charge à la fois ce rejet – la négation étant polémique – et l'assertion de la justification de ce rejet par l'intermédiaire de *q*. dans ce type d'énoncé, le locuteur s'investit à fond dans ce qu'il dit. C'est ce qui a fait dire à Rodriguez-Somolinos (2000 : 531-532) « tout comme *au contraire* en français moderne, au niveau expressif *ains* est un connecteur marqué subjectivement ».

Ajoutons enfin, que les deux connecteurs jouent un rôle important dans la cohésion du discours du locuteur et la succession de ses énoncés, puisque l'un comme l'autre oblige à mettre en rapport une proposition déjà énoncée et une autre à venir.

2.2 *Ains/au contraire* dans le dialogue

• Après une assertion

Le deuxième emploi caractéristique de *ains* en AF, est celui qui consiste à rectifier, voire corriger, une assertion prononcée par un autre locuteur. Cet emploi rectificatif de *ains* est déjà partagé dès l'AF avec *mais* réfutatif. Dans cet emploi dialogal de *ains*, l'opposition se fait directement sur le point de vue positif énoncé par un énonciateur réel cette fois-ci. L'opposition se fait directement à *p'*.

(5) - Il est d'Auchoirre / - *Ains* est franchois. (Courtois d'Arras, v. 207-208, exemple cité par Rodriguez-Somolinos, 2000 : 463).

Ce même emploi est possible depuis le XVI^e siècle, mais avec *au contraire* dialogal qui rejette et vient remplacer une assertion précédente d'un autre locuteur. Dans ce cas-là, la négation dans *p'* n'est pas

obligatoire dans la mesure où *ains/au contraire* comportent implicitement cette négation de *p'*. Voici un exemple avec *au contraire* :

(6)- Comment faut-il prévenir les disettes et les famines ? / - Rien de plus simple. Il faut défendre l'exportation des grains. / - *Au contraire*, il faut accorder une prime à ceux qui les exportent. (Joseph de Maistre, 1810, *Des constitutions politiques et des autres institutions*, p. 4-5, Frantext)

Les deux exemples correspondent au même schéma : $A - p'$
 $B - \textit{ains} / \textit{au contraire} q$

Dans un monologue, nous pouvons obtenir les gloses suivantes :

⇒ « Il n'est pas d'Auchoirre *ains* est franchois »

⇒ « Il ne faut pas défendre l'exportation des grains, *au contraire*, il faut [*au contraire*] accorder une prime à ceux qui les exportent ».

La négation dans le monologue montre bien que *p* rapporte un discours d'un énonciateur virtuel. L'emploi monologal et dialogal sont ainsi ramenés à une même description.

Au contraire a donc remplacé aussi bien *ains* rectificatif que *mais* réfutatif, employés dans le dialogue et figurant après une assertion lorsque l'opposition porte directement sur cette assertion. Il les a remplacés, puisque l'un est sorti de l'usage et l'autre (*mais* réfutatif) est devenu impossible dans ce type d'emploi en FM. En effet, selon Anscombe et Ducrot (1977 : 39), *mais* réfutatif doit obligatoirement faire « l'objet d'un acte de parole unique ».

• Après une interrogation

La même opposition peut être exprimée après une interrogation¹². Dans ce cas-là, l'opposition ne se fait pas à l'acte de l'interrogation même, mais à la réponse positive éventuelle.

(7) « Sire, entre moi Gaheriet vions en la forest ; vendroiz vos ? / - Nenil, fet Lancelot, *ainçois* remeindrai, car ge ne sui ore mie bien aisiej d'aller a ma volenté ». (Anonyme, 1230, *Mort le Roi Artu*, p. 114, BFM)

Avec *au contraire* :

(8) - Dites-moi, monseigneur, vous enorgueillissez-vous d'inspirer un semblable mouvement ? / - *Au contraire*, j'en suis humilié, et surtout affligé. (Mme de Genlis, 1782, *Adèle et Théodore*, p. 103, lettre 16, Frantext)

De l'emploi dialogal réfutatif de *ains* et d'*au contraire* découle ce que l'on appelle, l'emploi 'rectificatif'. Dans ce cas, l'opposition est métalinguistique, elle porte sur un terme énoncé par le locuteur 1, auquel le locuteur 2 s'oppose, alors il le remplace par un terme plus adéquat et souvent plus fort. Voici un exemple avec *ains* :

(9) Estes vos, dist Tourgis, blechies ? / - Blechies ? dist il, *ains* sui tues. (Anonyme, à partir de 1180, *Roman de Renart*, XV, v. 491, exemple donné par Antoine, 1958-62 : 1127)

Voici un autre avec *au contraire* :

(10) - (...) Cette cicatrice que vous m'avez faites au dessous de l'œil, et que ne devrais vous pardonner de ma vie, n'a pas peu contribué à m'enlever ce dernier, ce frivole avantage. / - Sérieux, *au contraire* aux yeux des femmes mais frivole à ceux des hommes. (G. Sand, 1843, *Consuelo*, p. 156, Frantext)

La correction porte dans les deux cas sur un terme énoncé par le premier locuteur, à savoir "blechies" avec *ains* et "frivole" avec *au contraire*. Ces deux termes sont jugés inadéquats et méritent donc correction selon le deuxième locuteur. Dans cet emploi l'opposition se fait aussi à une énonciation effective puisqu'elle se réalise dans le cadre d'un dialogue.

Pour une description unique des deux connecteurs, nous pouvons dire qu'ils ont la propriété de pouvoir toujours s'opposer à une énonciation positive *p'* attribuée à un locuteur réel ou virtuel que ce soit dans le monologue ou dans le dialogue.

Un dernier point commun unit les deux connecteurs : *ains*, comme *au contraire*, ne peut porter que sur une assertion, il n'est jamais employé derrière un ordre, et derrière une interrogation, les contraintes comme nous l'avons mentionné plus haut sont très fortes. La raison est toute simple, les deux connecteurs agissent avec force afin d'annuler ce qui précède, et un ordre lorsqu'il est proféré, peut être contesté mais non annulé. Après une interrogation, *ains/au contraire* n'annulent pas l'acte de parole mais une réponse éventuelle.

La locution adversative moderne, *au contraire*, s'est donc frayé un chemin parmi les expressions adversatives et réfutatives, elle a accaparé l'emploi le plus original du coordonnant *ains*, elle en a hérité la force adversative, lui permettant de transformer une simple différence en une opposition radicale. Par ailleurs, elle a pris aussi l'emploi dialogal aussi bien de *ains* que celui de *mais* réfutatif de l'ancien et du moyen français.

3 La grammaticalisation de *au contraire* et le déclin de *ains*

3.1 *Au contraire* : un parcours de grammaticalisation¹³

Il est pratiquement incontestable de reconnaître, à présent, qu'entre la première étape d'une grammaticalisation et l'étape finale où le mot intègre le système grammatical, il existe une ou des étapes transitoires de variation où l'ancienne et la nouvelle valeur du mot en mutation coexistent. C'est ce qui semble correspondre à l'évolution de *au contraire*. Par ailleurs, le contexte dans lequel le mot apparaît semble pouvoir déterminer l'étape à laquelle en est l'évolution du nouveau morphème. Ce contexte joue un rôle capital dans tout cas de grammaticalisation selon Heine (2002). Afin de décrire l'évolution de cette locution adverbiale, nous allons procéder par période tout en mettant l'accent sur les deux premières étapes. Nous allons, par ailleurs, faire appel à la typologie des textes dans lesquels le syntagme apparaît, lorsque ses emplois vont devenir de plus en plus variés, notamment au XIV^e siècle¹⁴. De fait, *au contraire* paraît à première vue une expression qui n'a pas subi de véritable changement sémantique, étant formée à partir de l'adjectif substantivé *contraire*, lui-même exprimant, depuis le latin, une opposition. Cependant, ce syntagme prépositionnel est, à notre avis, l'exemple type qui permet de voir clairement les étapes de son évolution. En FM, c'est une locution adverbiale formée de *au* et de l'adjectif substantivé *contraire*. *Au* est la forme contractée de *a le* qui a donné *al* jusqu'au milieu du XI^e siècle, selon le *Robert Historique*, remplacée par *au* à partir du XIII^e siècle. Quant au syntagme nominal *le contraire*, il est le résultat de la substantivation de l'adjectif *contraire*. Cet adjectif est d'origine latine, il a pour étymon *contrarius* signifiant « en face de, du côté opposé ». Il est dérivé de *contra*, préposition latine de sens d'abord spatial « en face de, vis-à-vis », qui a donné la préposition moderne *contre* et a contribué à la formation de plusieurs mots. Si la préposition *contre* continue à avoir, en FM, entre autres, une valeur spatiale, l'adjectif *contraire* n'a gardé qu'un sens oppositif, dérivé d'un sens spatial à l'origine, comme nous allons essayer de le démontrer dans notre analyse.

Dans notre corpus, nous avons repéré la première occurrence de l'adjectif substantivé dans l'œuvre anonyme *Chanson de Roland* qui a été composée vers 1100 (v.290, BFM)

(11) Ço set hom ben que jo sui tis parastres, / Si as juget qu'a Marsiliun en alge. / Se Deus ço dunet que jo de la repaire, / Jo t'en muvra une si grant *contraire* / Ki durerat a trestut tun edage.

L'adjectif peut être désormais employé comme nom avec (ou sans) déterminant. Il est tantôt masculin, tantôt féminin. Pour ce qui est du syntagme prépositionnel *au contraire*, il apparaît pour la première fois dans notre corpus vers 1283, chez Philippe de Beaumanoir, dans *Coutumes de Beauvaisis*, volume 1. Avant cette date, on rencontre l'expression *a contraire* qui est, à notre avis, l'ancienne forme de la locution moderne. Ce syntagme commence à être utilisé à partir du XII^e siècle. La présence de l'article n'étant pas obligatoire, le syntagme a pris cette forme qui ne comporte que la préposition et le substantif.

Nous avons dénombré 23 occurrences de ce syntagme, dans les textes d'AF, numérisés par la BFM. Il apparaît dans des contextes peu variés. En effet, *a contraire* apparaît le plus souvent (13 fois sur 23) derrière un verbe de mouvement, tels que *tourner*, *retourner* ou *venir*. Dans cette configuration, le substantif est souvent séparé de la préposition par l'adjectif *grant* ; les deux éléments du syntagme jouissent encore de cette liberté permettant au substantif d'être déterminé par un adjectif, en d'autres termes la relation entre les deux éléments est encore lâche. Le syntagme a tout l'air de fonctionner dans un contexte qu'on pourrait qualifier de figé et qui trouve donc son emploi dans le cadre de locutions verbales formées à partir d'un verbe de mouvement, avec une préférence notable pour le verbe *tourner* (11 fois sur 13), et du syntagme *a contraire*. Après ces verbes de mouvement, on s'attend à ce que le sens soit spatial et dynamique, et que la locution signifie avec le verbe de mouvement qui l'accompagne « tourner du côté opposé » : il n'en est rien. Elle est toujours –du moins dans notre corpus- employée dans un sens figuré. Par métaphorisation, ces prédicats passent d'un sens spatial référentiel (attesté en AF pour le substantif *contraire*) à un sens plus abstrait et signifient alors « contrairement à ce qu'on attend ou faire quelque chose en retour ou en représailles », comme l'illustrent les exemples suivants :

(12) Poines, travailz et granz dolors, / Molt me dotai de cel ostage / Que vos eüstes an Cartage, / N'an perdissiez tot vostre afaire / Ou vos tornast a grant contraire. (Anonyme, vers 1155, *Eneas*, tome 1, v. 2856, BFM)

(13) Car tuit autre mal sont amer / Fors seulement celui d'amer ; / Mes cil retourne s'amertume en dolçor / Et an soatume et sovant retourne a contraire. / Mes cele qui bien sot l'afaire li respont : / " Ja ne dotez rien, de vostre mal / Vos dirai bien la nature et le non ansamble. (Chrétien de Troyes, 1176, *Cligès*, v. 3065, BFM)

Le syntagme a probablement fonctionné avant de passer au sens figuré comme locatif après ces verbes de mouvement. Dans les exemples que nous avons proposés, il se comporte comme complément circonstanciel de manière lié au verbe et il agit au niveau propositionnel avec une fonction essentielle. Quant à l'emploi de la préposition *à*, il s'explique¹⁵ par le fait que sa combinaison avec un verbe de mouvement tel que *tourner*, *retourner* ou *venir* et le substantif *contraire*, au sens de « du côté opposé », ne peut lui donner qu'une valeur spatiale au départ, celle de la préposition *vers* du FM, et toute la locution verbale signifiait « faire un mouvement vers le côté opposé » au sens direct ou figuré¹⁶. La préposition est requise par le verbe même et, à notre avis, c'est elle aussi qui va permettre l'élargissement des contextes dans lesquels le syntagme peut apparaître, étant donné que cette préposition a une valeur « non marquée » comme le dit Combettes (2003 : 278) et peut se colorer de diverses nuances sémantiques. C'est justement cette préposition qui a permis le deuxième emploi de *a contraire*, ce dernier apparaît dès le XII^e siècle dans notre corpus, il s'agit de son emploi derrière le verbe *être*. Le syntagme dépend d'un verbe d'état et non de mouvement, on passe des lieux opposés aux états opposés sans forcément passer par un contexte explicitant la valeur spatiale originelle du substantif. Il agit toujours dans le cadre propositionnel, puisqu'il fonctionne comme attribut du sujet. Dans cette configuration, la locution verbale signifie « être contrarié » ou « s'opposer à quelque chose ou à quelqu'un », comme l'illustrent les exemples suivants :

(14) Icest'ovre m'est a contraire. (Thomas, entre 1172 et 1176, *Tristan*, v. 464, BFM)

(15) Bien li commande l'emperere qu'il soit et sire et comandere et ne li soit nus a contraire de quanques onques valra faire. (Gautier d'Arras, vers 1176-1184, *Eracle*, v. 1917, BFM)

Ce sont les deux seuls contextes dans lesquels *a contraire* se rencontre durant les XII^e et XIII^e siècles. Ce n'est que vers la fin du XIII^e siècle, que le syntagme *au contraire* commence à être employé d'une manière de plus en plus régulière, écartant ainsi le syntagme dépourvu de l'article. D'ailleurs nous n'avons relevé que 4 occurrences de ce dernier syntagme au XIV^e siècle, 10 au XV^e et aucune au siècle suivant. Le syntagme ayant acquis le sens de l'opposition après le verbe *être*, il va pouvoir étendre ses emplois à d'autres types de verbes, emplois auparavant impossibles. En effet chez Beaumanoir, *au contraire* est employé après le verbe *faire* avec le sens d'« agir d'une manière différente ou contraire » :

(16) (...) ne nus usages que l'en ait fet au contraire ne doit valoir, car usage qui est fes contre le commun pourfit ne doit pas valoir que la chose ne soit ramenee a son ancien estat. (Philippe de Beaumanoir, vers 1283, *Coutumes de Beauvaisis*, volume1, p.370, BFM)

Chez Joinville, au début du XIV^e siècle, *au contraire* figure après le verbe *dire* dans le cadre d'une incise, nous reviendrons sur cet emploi un peu plus loin.

Dans tous les cas étudiés plus haut, et durant toute la période de l'AF, le syntagme agit au niveau propositionnel et permet de dénoter une manière de réalisation du procès.

C'est à partir du XIV^e siècle qu'une extension des emplois et des valeurs de *au contraire* apparaît, elle va aboutir à une re-catégorisation du syntagme en tant que locution adverbiale. Nous pensons même que la période du MF représente l'étape transitoire entre le début et l'achèvement du parcours de grammaticalisation de la locution. Le syntagme va apparaître dans des contextes tout à fait nouveaux tout en continuant à fonctionner dans le cadre des contextes précédemment étudiés avec *a contraire*. Cette période représente pour la locution ce que Marchello-Nizia (2006 : 22) appelle « une synchronie complexe ou hétérogène » qui marque la coexistence de deux systèmes. C'est ce que nous allons tenter de prouver. Au cours des XIV^e et XV^e siècles, *au contraire* continue à se rencontrer dans les mêmes configurations décrites plus haut, avec cependant une extension à d'autres verbes, qu'ils soient des verbes de mouvement ou des verbes factitifs, pour fonctionner toujours comme complément circonstanciel de manière intraprédicatif. En effet, à partir du XIV^e siècle, d'autres verbes de mouvement deviennent possibles avant *au contraire*. Nous pouvons citer à titre indicatif les verbes *aller, traire, mener, muer, mouvoir*, etc., ce sont des constructions dans lesquelles *au contraire* peut entrer et qui témoigneront jusqu'au XVI^e siècle de l'origine spatiale d'*au contraire*. En voici deux exemples :

(17) Et sachiez que s'il eüst osé en nulle maniere, il en eüst prins vengeance; mais il estoit si fort lié et l'avoit tellement promiz que nullement il n'eüst osé aler *au contraire* de ce qu'il avoit promiz a Gieffroy. (Anonyme, 1350, *Berinus*, T. 2, p. 57, DMF)

(18) Mais concupiscence maine et trait *au contraire*, car concupiscence peut mouvoir chascune des parties de l'ame. (Nicole Oresme, 1370, *le Livre de ethiques d'Aristote*, p. 374, DMF)

La dimension spatiale de la construction n'est pas perdue, d'autant plus que l'expression "le vent au contraire" est assez récurrente dans le corpus du DMF, il s'agit du vent venant du côté opposé :

(19) Et ilz ne s'en bougeront ja pour le chien / Tout seul, especialement car ilz aront / *Le vent au contraire*, qu'ilz n'orront / Ni sentiront rien ne des chienz ne des genz. (Gaston Phebus, 1387, *Livre de chasse*, p. 259, DMF)

Par ailleurs, des verbes comme *proceder* et *traiter* enrichissent la palette des verbes factitifs, celle-ci ne comportait auparavant que le verbe *faire*.

(20) Gramaire est necessaire aux enfans, joieuse aux anchiens, douliche compaigne des choses secrettes, en laquelle de toutes estudes a plus d'euve et mains de monstre. Combien que plusieurs par orgueil veullent commenchie a apprendre les sciences qui sieuent, qui se deçoivent par ainssi *proceder au contraire*. (Jean Daudin, 1360, *De La Erudition*, p. 77-78, DMF)

(21) Et discernons des ore mais / Tous ceulx pour excommeniez / Et, se mestier est, aggregiez, / Qui le traiteront *au contraire*. / Congié lui donnons de contraire / Nouvel mariage et plus hault. (*Estoire de Griseldis en rimes et par personnage*, 1395, v. 1970, BFM)

Avec le verbe *être*, la structure est toujours employée, mais elle peut avoir une nouvelle signification en plus de l'ancienne, elle est souvent équivalente à « à l'inverse » :

(22) Car celui qui peut et a du bien plus que selon ceste proportionnalité, il fait injustice. Et celui qui en moins, il suefre injustice. Et en mal et poinne, labour ou damage, il est *au contraire*. (Nicole Oresme, 1370, *le Livre de ethiques d'Aristote*, p. 287, DMF)

On voit même l'expression *au contraire de* se développer après le verbe *être*, elle s'apparente à une locution prépositive qui signifie « être opposé à quelque chose ou à quelqu'un »

(23) De ce point nous faites scillence, / Evesque et si vous vueilliez taire, / Car si plus estes *au contraire* / De Pierre Lyon, je vous jur / Que je mesme, soiez en seur, / De ma terre vous chaceray / Et de l'eveschié vous toldray. (Anonyme, 1347, *Miracle de saint Guillaume du Desert*, p. 9, DMF)

Tout ce que nous venons de décrire concerne l'élargissement des mêmes emplois antérieurs sans véritable changement ni du contexte ni des valeurs. Cependant, des modifications importantes des contextes dans lesquels *au contraire* se rencontre sont visibles dès le début du XIV^e siècle. En effet, l'expression pouvant exprimer une opposition a été récupérée dans le domaine juridique. Dans ce type de texte *au contraire* va

même acquérir le sens de l'opposition d'une manière générale et va désigner l'étape de l'opposition dans un procès avec généralement un verbe du dire tel que *dire, repliquer, nier*, etc. :

(24) Et *au contraire*, ledit Mahiet, ou nom que dessus, *eust nyee* la demande et la saisine devant dite. (*Chartes de l'abbaye de Saint-Magloire*, tome3, 1330, p. 522, DMF)

(25) Le procureur du Roy *propose et dit au contraire* que Michau Laillier et J. Tarenne, qui sont marchans notables, ont prins ledit pont de St Michiel pour edifier chascun un costé à ZZZXXXII libvres à ZZZII vies seulement, et si baillent mil libvres à parfaire le pont, et ne reste que à bailler le decret, à quoy partie s'oppose en offrant ZZZVIII libvres de rente seulement que baille. (Nicolas de Baye, 1400, Journal, T 1, p. 255-256)

Le syntagme désigne une étape du procès, celle qui permet à l'une des deux parties de présenter des contre-arguments afin de réfuter ce qui a été dit auparavant. C'est une étape qui survient obligatoirement après une autre. La locution est souvent placée en tête de l'énoncé, puisqu'elle enchaîne forcément sur un dire précédent et présente un dire opposé. Si sur le plan syntaxique, *au contraire*, est toujours complément circonstanciel qu'on pourrait qualifier de temporel et qui sert à dater le procès du verbe, sur le plan sémantique, il acquiert déjà un sens de réfutation d'une énonciation précédente. Sans qu'il ne se charge lui-même de cette réfutation, il en souligne le moment.

Ce type d'emploi dans les textes juridique provient, en fait, d'un autre emploi encore plus ancien et que nous avons évoqué sans le traiter. Il s'agit de l'emploi de la locution derrière le verbe *dire* dans le cadre d'une incise chez Joinville.

(26) « (...) car pseudomme est si grand-chose et si bone chose que neis au nommer emplist il la bouche. » *Au contraire* disoit il que male chose estoit de prendre de l'autrui, car le rendre estoit si grief que neis au nommer le rendre escorchoit la gorge... (Jean de Joinville, entre 1305 et 1309, *Mémoire ou Vie de Saint Louis*, p. 16, BFM)

La nouveauté dans cet emploi peut être décrite à plusieurs niveaux. Elle concerne d'abord le type du verbe jusque-là impossible avec *au contraire* et des structures comme *parler, dire, arguer au contraire* vont devenir de plus en plus usitées au XIV^e siècle. Le changement concerne ensuite la syntaxe du syntagme, il peut désormais être postposé au verbe et souvent placé en tête de la proposition. Cette dernière position lui permet, s'il se trouve entre deux énonciations différentes, de les opposer soit sur le plan de la forme soit sur le plan du contenu. A partir de ce moment le syntagme va commencer à fonctionner comme locution adverbiale dont les éléments deviennent indissociables. Et faisant preuve de cohésion, le syntagme va pouvoir être intensifié, dans tous ses emplois, par l'adverbe *tout* et plus rarement par l'adverbe *fort* :

(27) Or puet advenir après sa mort moult de transmutacions en ses filz ou neveux et puet estre que aucune fois soit bons et riches et en grans honneurs et en grans dignités, et aucunes fois avient *tout au contraire*. (Nicole Oresme, 1370, *Le Livre de ethiques d'Aristote*, p. 131, DMF)

Cet emploi après le verbe *dire* va se développer au XIV^e siècle, en particulier dans les textes scholastiques. En effet, nous avons relevé chez Daudin dans *De la Erudition* édité en 1360, 23 fois sur 47 cas où la locution est employée dans une incise toujours avec le verbe *dire*, elle sert à opposer, souvent sur le plan de la formulation, deux énonciations différentes. Les deux énonciations reliées par *au contraire* comportent souvent des termes antithétiques :

(28) Pour che dist l'Apostre aux Galathiens ou ..%VIe.. chapitre : «Instruiséz chelui qui aprend en esperit de bonne douceur». *Au contraire* est dit en Proverbes ou ..%XIXe.. chapitre : «L'esperit qui se corrouche de legier, qui le pourra soubstenir ?». (Jean Daudin, 1360, *De La Erudition*, p. 189, DMF)

(29) De rechief moult vault a doctrine bien scavoir parler, dont dist Therence : «Rien n'est qui ne puist estre empirié par mal prononcier». *Au contraire* dist Tulle : «Il n'est rien si horrible, ne si mal ordonné, qui ne resplendisse quant il est bien prononchié». La parole doit estre simple, car comme dist Juvenal en son quart livre : «Habondance de paroles nuiseuses par beau parler samblent savoureuses». (Jean Daudin, 1360, *De La Erudition*, p. 17-18, DMF)

Même si les deux énonciations vont dans le même sens, c'est-à-dire que l'une ne réfute pas l'autre, elles s'opposent, tout de même, puisque chacune présente le phénomène en question selon un point de vue différent. Le vocabulaire employé ne fait qu'accentuer cette opposition : (28) *esperit de bonne douceur/ L'esperit qui se corrouche de legier* ; (29) *mal prononcier/ bien prononchié*.

Dans ces mêmes types de textes en plus des textes philosophiques, un autre emploi fait son apparition avant de se généraliser dans les autres types d'écrit, c'est celui qui est illustré par les deux exemples suivants :

(30) Clareté en la face, douceur en paroles coulurent moult obediencie du serviteur. *Au contraire* composition obscure du corps et face triste, noircie de tenebres, signifient devotion ou joieseté estre separee du corage. (Daudin, J., 1360, *De La Erudition*, p. 240, DMF)

(31) Mais quant il [les fols hardis] sont es perilz et ou fait, ilz defaillent. Mais *au contraire*, les fors es operacions et fais perilleus sont aguz et aspres, constans et perseverans. Et au devant il sont paisibles senz estre esmeüs. (Nicole Oresme, 1370, *Le Livre de ethiques d'Aristote*, p. 131, DMF)

Cet emploi n'est pas différent du précédent dans la mesure où on retrouve la même opposition du vocabulaire. De plus, *au contraire* relie deux énonciations appartenant au même locuteur et non à deux locuteurs différents. C'est d'ailleurs ce qui explique l'absence du verbe *dire*. Cette contrainte s'est donc relâchée et c'est ce qui va permettre à la nouvelle locution d'opposer deux propositions dans le cadre d'une énonciation unique pour signifier « par contre » ou « inversement ». C'est ainsi que la locution quitte le champ de la proposition, de par sa position initiale dans la phrase, pour participer à la cohésion textuelle en mettant en rapport deux propositions. Elle intègre ainsi le domaine textuel en tant qu'adverbe de liaison.

Au XV^e siècle, ces deux derniers emplois vont devenir possibles dans tous les types d'écrit y compris dans les textes juridiques :

(32) Et, eulz assemblez ainsi que dit est, survindrent les procureur et advocat du Roy, disans que nouvellement ilz avoient parlé au duc de Bedford, regent, et au chancelier de France de l'estat et de l'entretenement de la Court et du paiement des gaiges d'icelle Court, en leur remonstrant l'onneur et le grant bien qui povoit avenir en l'entretenement de la Court, et, *au contraire*, les esclandes et inconveniens. (Clément de Fauquembergue, 1431, *Journal*, T. 3, p. 81, DMF)

L'ellipse du verbe de déclaration *remonstrer* avec *au contraire* est bien claire dans le cadre d'une énonciation appartenant à un seul locuteur.

C'est seulement à partir du XV^e siècle que l'opposition exprimée par la locution va devenir une véritable réfutation de l'énonciation qui précède, toujours via un contexte particulier. Déjà implicite à la locution dans les textes juridiques, la réfutation va devenir explicite et saillante lorsque *au contraire* va commencer à appuyer *ains* et *mais* réfutatif :

(33) Je ne le dis, et ce scet Dieux, pour toy flater ne blandir, ne donner matiere d'avoir vaine gloire, *ains tout au contraire*. (Christine de Pizan, 1416, *Epistre de la prison de vie humaine*, p.37, DMF)

Dans cet emploi, *au contraire* a permis à *ains* d'être complété uniquement par cette locution et non par une proposition positive qui rejette la proposition précédente. *Au contraire* passe ainsi à une autre étape de son évolution, il est désormais capable d'être employé d'une manière absolue c'est-à-dire sans qu'il ne soit complété par une proposition, et ce afin de véhiculer la réfutation d'une énonciation précédente. Avec ce type d'emploi le locuteur s'investit dans son dire en prenant en charge aussi bien le rejet de l'énonciation précédente que l'affirmation de son contraire.

Cependant, cette réfutation opérée par *au contraire* va rester marginale tout au long du XV^e siècle, ce sont les autres emplois et valeurs qui sont les plus représentés dans notre corpus.

En effet, dans les textes dépouillés du XV^e siècle, nous avons dénombré 11 fois *mais au contraire* et une seule fois *ains au contraire* sur un total de 215 occurrences. Au XVI^e siècle, par contre, ces compositions

vont devenir très courantes, comme on le verra un peu plus loin, et on va perdre les autres emplois d'*au contraire* pour n'en garder que le sens moderne. La locution va même étendre ses emplois oppositifs, elle va pouvoir figurer dans le dialogue pour réfuter une énonciation d'un autre locuteur. Ce qui prouve qu'elle appuie encore ses capacités énonciatives et pragmatiques pour participer à l'expression de la subjectivité du locuteur et son investissement dans son énoncé.

Le parcours de grammaticalisation de cette locution semble ainsi répondre aux schémas récurrents de la grammaticalisation : Dépendance propositionnelle > Cohésion textuelle > cohérence énonciative.

Lieu > manière > opposition

Pour finir voici le tableau illustrant l'évolution de l'emploi de *au contraire* :

Tableau1 : évolution des emplois de *au contraire* depuis

le XII^e siècle jusqu'au XVII^e siècle

Période	Nombre de textes dépouillés	<i>a contraire</i>	<i>au contraire</i>	Source
XII ^e , XIII ^e et début du XIV ^e	68	23	3	BFM
De 1330 à 1399	91	4	246	DMF
De 1400 à 1499	123	10	215	DMF
De 1500 à 1599	148	0	789	Frantext
De 1600 à 1699	571	0	2653	Frantext

3.2 Le déclin de *ains*

Pour exprimer une opposition après une proposition négative, l'AF se servait de *ains* et plus rarement, selon Rodriguez-Somolinos (2000 : 457), de *mais* réfutatif. « Ce n'est qu'à partir du XIV^e siècle que l'usage de *mais*² augmente, au détriment de *ainz* » C'est justement à partir de ce siècle que commence la décadence du connecteur réfutatif, pour finir par être très peu employé au XVI^e siècle comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau2 : emplois de *ains/ainçois* depuis

le XII^e siècle jusqu'à leur disparition

Siècle	Nombre de textes dépouillés	<i>ainz</i> ¹⁷ / <i>Ainçois</i> toutes formes confondues	Source
XII ^e	29	1338	BFM
XIII ^e	36	1862	BFM
XIV ^e	91	1191	DMF
XV ^e	123	840	DMF
XVI ^e	148	1203	Frantext
XVII ^e	571	1450	Frantext
XVIII ^e	563	4 ¹⁸	Frantext

C'est donc au moment où *au contraire* commence à étendre ses emplois oppositifs que *ains* commence à perdre du terrain jusqu'à ce qu'il tombe en désuétude au XVII^e siècle.

4 Ains/au contraire de la cooccurrence à la concurrence

A partir du XV^e siècle, on a déjà commencé à appuyer *ains* et *mais* réfutatif par la nouvelle locution *au contraire*. Dans le corpus du XV^e siècle, nous n'avons repéré qu'une seule occurrence *ains au contraire* chez Christine de Pizan et que nous avons citée plus haut. C'est au XVI^e siècle que cet emploi va se répandre et devenir assez courant. En voici un exemple de Théodore de Bèze (1583, *Chrestiennes médiations Médiation sur li psalme*, p. 78, Frantext) :

(34) (...) t'offrant cependant cela mesme que tu m'as donné, et qui je sçay que ta grace tu ne rejettes point *ains au contraire* tu recois comme tant agréable, que mesme sans cela tout ce service exterior te desplait...

Au XVII^e siècle, cet emploi est senti comme redondant et, par conséquent, blâmé par certains remarqueurs du siècle. Vaugelas (1650 : 151) dit dans ses *Remarques sur la langue françoise* à propos de cette expression : « On dit maintefois à la Cour en raillant, et de la même façon que l'on dit *ains au contraire* ».

Cependant, c'est à partir du XVI^e siècle que la nouvelle locution oppositive va commencer à relayer l'ancienne conjonction déjà en net recul par rapport au MF. *Au contraire* en expansion peut désormais être employé pour opposer deux propositions caractérisant un même fait, dont la première qui est négative, est réfutée par une seconde positive :

(35) « Mais il ne prit pas son chemin vers Amurat comme il disoit, *au contraire* il tourna court tout aussi tost qu'il fut hors des trenches, pour aller gagner le Danube ». (Blaise de Vigenière, 1577, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle* [trad.], p. 486, Frantext)

Cet emploi d'*au contraire* va se répandre au XVII^e siècle (78 occurrences au XVI^e siècle de *au contraire* après négation, et 2341 au XVII^e)¹⁹ :

(36) « Je ne suis pas de ceux qui l'ont accusé d'avoir tué Cléandre, *au contraire* je suis celle qu'ay defendu son innocence, et pour l'amour de luy celle de sa dame ». (Vital d'Audiguier, 1624, *Histoire trage-comique de nostre temps, sous les noms de Lysandre et de Caliste*, p. 470, Frantext).

5 L'élection de *au contraire* ou l'autorégulation du système

Au contraire présente plusieurs avantages par rapport à *ains*. Dans l'opposition, *ains* exprimait soit la réfutation forte, et c'est son emploi le plus fréquent depuis l'AF jusqu'à sa sortie de l'usage au XVII^e siècle, soit la rectification dialogale ou monologale. Son sémantisme est affecté par une syntaxe très contrainte (le coordonnant ne peut être employé qu'après une négation). Pour ce qui est de la locution *au contraire*, elle va, comme nous espérons l'avoir prouvé, remplacer *ains* dans ces deux emplois, mais elle va aussi développer un fonctionnement oppositif très riche. Cette locution peut avoir un emploi relatif ou absolu. Ce deuxième emploi était impossible avec *ains*. De plus, la contrainte syntaxique de la négation n'affecte qu'un seul des emplois de la locution.

Par ailleurs, cette locution a l'avantage, par rapport à *ains*, d'être une expression uniquement oppositive, elle ne peut exprimer que l'opposition même si elle a développé un champ d'action assez large dans l'expression de l'opposition²⁰. *Ains*, par contre, est resté un mot polyvalent jusqu'au XVI^e siècle²¹. C'est ce qui fait dire à Antoine (1962 : 1140) que « Bien entendu, des mobiles tenant plus étroitement au système de la langue ont agi de leur côté : *ains* outil de coordination n'est pas mort seul, mais en même temps que la locution subordonnante *ains que*, et la préposition *ains* (encore employée par Marot) ». C'est en note qu'Antoine souligne cette disparition de *ains* conjonction de coordination, préposition et locution conjonctive. En effet, pour notre part, nous croyons que la polyvalence de *ains* est l'une des raisons de sa dégénérescence. La disparition de cette forme, comme l'a bien vu Antoine, peut être expliquée par une cause interne au système, qu'on pourrait définir en terme de tendance à l'isomorphisme²². A partir de la description de l'histoire des conjonctions de subordination employées dans une cinquantaine de langues

européennes, Kortmann (1997, cité par Bertin, 2003) « montre une tendance générale au passage d'un signe morphologiquement simple à un signe formellement complexe mais monovalent, la polyfonctionnalité sémantique et syntaxique étant inversement proportionnelle à la complexité morphologique » (Bertin, 2003 : 271). Les formes polyvalentes sont plus sujettes au changement, changement qui va soit dans le sens d'une spécialisation, soit dans le sens de la disparition pure et simple de la forme en question.

Ajoutons enfin que *au contraire* qui est plus étoffé phonétiquement, plus explicite sémantiquement (la preuve en est son emploi absolu), puisqu'il est facilement rattachable à sa base lexicale (l'adjectif *contraire*), va être senti comme plus adéquat et plus approprié pour exprimer ce rapport d'incompatibilité entre les deux termes de l'opposition.

6 Conclusion

A la fin de son chapitre VI, dans lequel il oppose *mais* et *ains*, G. Antoine conclut : « Voilà au total, une liste de composés avec *mais* assez copieuse. Admettra-t-on, pour conclure, qu'elle présente un effort latent de notre langue pour réparer la perte de *ains* ?- Rien n'interdit de le penser ; mais qui affirmera que le vide ait été comblé ? » (Antoine, 1958-1962 : 1157). Cette citation est la synthèse par laquelle il clôt une longue énumération des adverbes oppositifs employés en FM après *mais* afin de renforcer et rendre plus concrète l'opposition « trop abstraite », selon les termes d'Antoine, que cette conjonction permet d'exprimer. Pour notre part, nous avons rattaché, effectivement et comme le dit Antoine, cette disparition à une cause interne au système. La grammaticalisation de la locution adverbiale *au contraire* est à voir comme un changement lié à la disparition de *ains*. Ces deux changements sont apparemment indépendants, mais, comme nous espérons l'avoir démontré, peuvent être réunis sous une même cause interne au système grammatical, d'autant plus qu'ils se produisent pratiquement au même temps. Cette simultanéité des changements affectant des mots appartenant à une même catégorie sémantique ne peut être que significative. Le système de la langue tend naturellement à la simplification en mettant en oeuvre le principe d'économie et celui de l'iconicité. Le principe d'économie permet d'expliquer l'évincement de tout terme qui devient superflu vu l'apparition d'un autre qui peut le remplacer, et celui d'iconicité permet d'expliquer la préférence accrue des termes spécialisés. Par ailleurs, ces changements vont permettre une plus grande hiérarchisation des parties du discours, en offrant l'opposition conjonction/adverbe, lorsque la locution se combine avec *mais*, par contre, avec *ains* l'opposition était conjonction/conjonction et ne permettait donc aucune hiérarchisation. Cette hiérarchisation vers laquelle tend le système grammatical, permet aussi son évolution vers une plus grande simplification.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C. et Ducrot, O. (1977). Deux *mais* en français ?. *Lingua* n°43, North Holland Publishing Company, p.23-40.
- Antoine, G. (1958-1962). *La coordination en français*. Paris : d'Artrey, 1996.
- Bertin, A. (2003). Les connecteurs de cause dans l'histoire du français – contradiction du changement linguistique. *Verbum*, fasc. 3, p.263-276
- Combettes, B. (1995). Approche diachronique des adverbiaux contextuels. *LINX*, 3, p. 33-50.
- Combettes, B. (2003). *Au contraire, en revanche, par contre* : aspects diachroniques. In Péroz, P. (éd) *Contre : identité, sémantique et variation catégorielle*.
- Danjou-Flaux, N. (1983). *Au contraire* connecteur adversatif. *Cahiers de linguistique française*, 5, p.275-303.
- Danjou-Flaux, N. (1986). Adversité et cohésion du discours. *Modèles linguistiques*, T. 8, 1, p.95-114.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris
- Heine, B. (2002). On the role of context in grammaticalization. *New Reflections on grammaticalization*, p.83-101.

- Kleiber, G. (1978). Sur l'emploi adversatif de *mais* et *ainz* (*ainçois*) en ancien français. *Travaux de linguistique et de littérature*, tome XVI, 1, p.271-292.
- Marchello-Nizia, Ch. (2006). *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles : De Boeck.
- Meillet, A. (1982). *Linguistique historique et linguistique générale*. Coll. Linguistique, Paris VIII.
- Melander, J. (1916). *Etude sur MAGIS et les expressions adversatives dans les langues romanes*. Upsal.
- Rodriguez-Somolinos, A. (2000). *Mais, ains, ainçois*, en moyen français : syntaxe et sémantique. *Le moyen français : La Recherche, Bilan et Perspectives*, CERES, p.449-467.
- Rodriguez-Somolinos, A. (2002). *Ainz et mais* en ancien français. *Romania* 477-478, tome 120, Société des amis de la Romania, Paris, p.505-541.
- Vaugelas (de) C.-F. (1647). *Remarques sur la langue françoise*, Paris, la Veuve J. Camusat et P. le Petit, Genève : Slatkine reprints, 1970.

¹ Je tiens à exprimer ma reconnaissance et ma gratitude envers Madame Jacqueline Bacha pour son soutien et sa disponibilité, elle a contribué à améliorer ce travail et tant d'autres. Je remercie également ma chère collègue Thouraya Ben Amor pour ses remarques et suggestions pertinentes.

² Nous adoptons ici la graphie *ains*, mais il faut noter que ce mot se rencontre en AF sous différentes formes : *anz*, *ans*, *enz*, *ens*, *ainz*, *einz*, *eins*, *ains*, *ainc*, et parfois *ainques* quand il n'est pas confondu avec *onques*. De plus, en parlant de *ains*, nous incluons *ainçois* qui est, selon tous les linguistes qui se sont intéressés à cette conjonction, une variante morphologique de *ains*. Ce mot se rencontre aussi sous des formes très diverses : *ainçois*, *einçais*, *ançoires*, *anchois*, *anceis*, *ainceis*.

³ Nous croyons que les changements liés à la disparition de *ains* sont plus nombreux que ceux que nous venons d'évoquer, puisque nous pourrions inclure la grammaticalisation de l'adverbe *plutôt* et la locution conjonctive *plutôt que* mais nous ne pouvons nous intéresser, dans le cadre de l'article, ni à ces cas de grammaticalisation ni à celui de la spécialisation de *mais*.

⁴ Nous empruntons ce terme et celui de 'macro-système' à Marchello-Nizia (2006)

⁵ Pour la constitution de notre corpus, nous avons utilisé les trois bases de données suivantes :

- Pour l'AF, à partir du IX^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e siècle nous avons utilisé la Base du Français Médiéval (La BFM) Cette base est accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://bfm-ens-lsh.fr>. Je profite de cette occasion pour remercier Alexei Lavrentiev qui gère la base et qui n'a jamais manqué de répondre à mes questions et mes demandes de détails aussi futiles soient-elles.
- Pour le MF, c'est-à-dire les XIV^e et XV^e siècles, nous avons utilisé le Dictionnaire du Moyen Français (le DMF). Cette base est accessible sur Internet à l'adresse suivante : [http:// atilf.atilf.fr/dmf](http://atilf.atilf.fr/dmf).
- Enfin, nous avons utilisé Frantext à partir du XVI^e siècle.

⁶ Ce mot est tantôt rattaché à l'adverbe temporel latin *ante* qui signifie « avant », tantôt à *antius* qui est un comparatif temporel du latin vulgaire au sens de « plus tôt », pour plus de détails voir à ce sujet Antoine (1958-1962 : 1118)

⁷ Rodriguez-Somolinos a souligné à deux reprises cette ressemblance (2000 : 463) et (2002 : 528), de même pour G. Antoine (1958-1962 : 1140).

⁸ Pour plus de détails, voir Rodriguez-Somolinos (2000), en particulier p. 526 à 529.

⁹ C'est pour cette raison que nous avons éliminé l'hypothèse du remplacement de *ains* par *mais*, les deux mots étant toujours restés sémantiquement différents. L'hypothèse du remplacement de *ains* par *mais* est retenue par Melander (1916) et par Rodriguez-Somolinos même si les deux linguistes admettent les différences sémantiques entre les deux coordonnants : « La distinction syntaxique une fois perdue, *ains* est senti comme superflu, il fait double emploi avec *mais* et s'efface peu à peu devant celui-ci » (Rodriguez-Somolinos, 2000 : 466)

¹⁰ Il ne s'agit pas d'un contraire dans le sens strict du terme mais plutôt d'un terme qui se trouve en relation d'incompatibilité avec le premier.

¹¹ Le premier terme de l'opposition comporte une négation sémantique, selon Danjou-Flaux, puisque « avoir honte d'effrayer quelqu'un implique qu'on renonce à le faire ». (Danjou-Flaux, 1986 : 107)

¹² Des contraintes syntaxiques portent sur le type d'interrogation qui précède *ains* en AF, ainsi que sur *au contraire* moderne. L'interrogation doit être totale, mais pour *au contraire* ce n'est pas suffisant, il faut qu'elle comporte obligatoirement une négation syntaxique ou lexicale, faute de quoi l'emploi de *au contraire* ne serait pas possible :

A- Ta voiture a-t-elle été réparée ? B- *Au contraire !

Par contre, on peut avoir :

A- Tu n'es pas contente de la réparation de ta voiture ? B- Au contraire !

Ces exemples sont empruntés à Danjou-Flaux (1986 : 96) et pour d'autres exemples se reporter à ce travail et à celui de 1983.

¹³ Combettes, B., 2003, a déjà étudié la grammaticalisation de la locution adverbiale *au contraire*, nous nous proposons dans ce travail d'élargir cette étude et de commencer l'enquête à partir des toutes premières apparitions du syntagme prépositionnel.

¹⁴ Nous remercions l'un de nos relecteurs anonymes qui nous a suggéré de mettre en parallèle la dimension typologique des textes du corpus avec les conditions d'emploi de *au contraire* et son évolution syntaxique, sémantique et énonciative.

¹⁵ La préposition *à* est pratiquement la seule qui est employée avec le substantif *contraire* dans notre corpus, en effet nous n'avons repéré que 3 occurrences avec la préposition *par* et une seule fois avec *en* sous forme de l'article contracté *ou* dans un ensemble de 53 occurrences du substantif *contraire*, relevées dans la totalité du corpus de la BFM.

¹⁶ Pour Combettes (2003 : 278), le choix de la préposition *à* au détriment de *par* est motivé par « la valeur non marquée de *à*, apte à s'adapter à des contextes plus variés que *par*, en particulier à des contextes contenant des verbes statifs (*être au contraire*) [ce qui] peut expliquer que l'expression *par contraire* ne se soit pas maintenue. »

¹⁷ Nous avons cherché uniquement les formes *ainz*, *ains*, *eins*, *einz*. Nous avons délibérément écarté les formes *enz*, *anz* et *ainc* d'abord parce qu'elles sont très rares, ensuite parce qu'elles peuvent avoir d'autres sens.

¹⁸ Au XVIII^e siècle, l'emploi de *ains* est extrêmement rare et archaïsant. Toutefois, au XIX^e siècle, et même au début du XX^e siècle, certains auteurs comme Balzac, Musset, Stendhal, Sainte-Beuve, Flaubert et Bremond vont l'utiliser dans leurs écrits. Nous avons dénombré 9 occurrences au XIX^e siècle et 2 au XX^e siècle.

¹⁹ Mais il ne s'agit pas uniquement de son emploi correspondant à celui de *ains*.

²⁰ Pour plus de détails concernant le fonctionnement oppositif de la locution *au contraire*, voir Danjou-Flaux (1983 et 1986)

²¹ A part son fonctionnement en tant que coordonnant *ains* a gardé jusqu'au XVI^e siècle un fonctionnement polyvalent, il est préposition ou adverbe signifiant « avant », locution prépositive : *ainz de/que/que de* + infinitif et signifiant soit « avant de » soit « plutôt » et locution conjonctive au sens de « avant que » lorsqu'elle est suivie d'un subjonctif, ou bien au sens de « plutôt que » si elle est suivie d'un indicatif.

²² Les linguistes parlent d'*isomorphisme* ou bien de *principe d'iconicité* : un sens = une forme.